

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« activités de transport public »,

les mots :

« transports publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rédaction.

Qu'est-ce qu'une activité de transport public ?